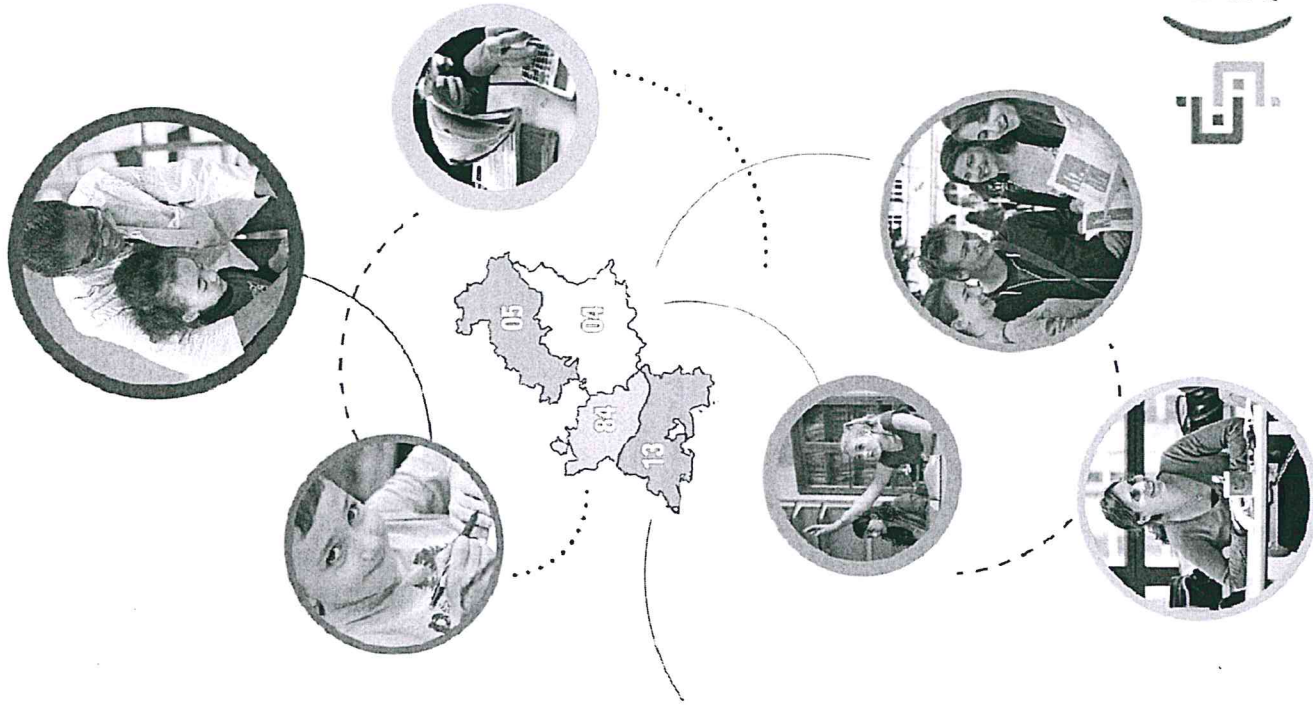




Mercredi 4 juillet 2018

Réunion d'information CAFIEMF CAFFA

Epreuves d'admissibilité



École supérieure du
professorat et de l'éducation
Aix-Marseille Université

espe

Académie d'Aix-Marseille

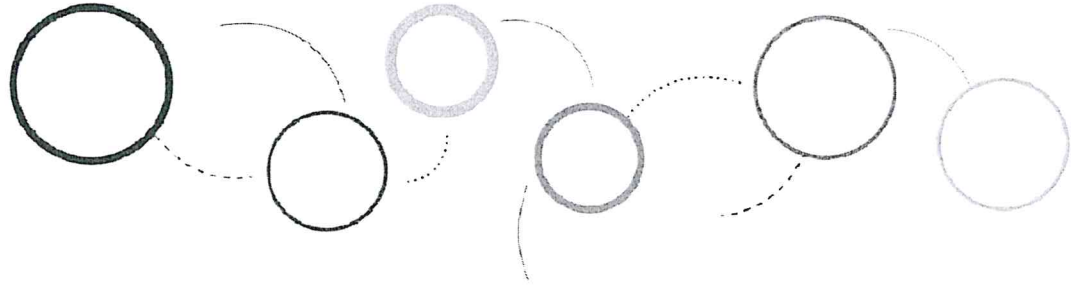


académie
Aix-Marseille

RÉGION ACADEMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION





Menu

Textes de référence & Repères statistiques

Contenu de l'épreuve

Composition du jury

Evaluation

Formation

Calendrier

Textes de référence

Décrets 2015-884 et 2015-885 (J.O du 22 07 2015)
Arrêté et circulaires du 20 et 21-7-2015 (BO n°30
du 23/07/2015)

- Textes réglementaires distincts pour le CAFIPEMF et le CAFFA mais contenu quasi identique

B.A n° 782 du 11 juin 2018

- Rapports du jury CAFIPEMF et CAFFA site académique page certifications

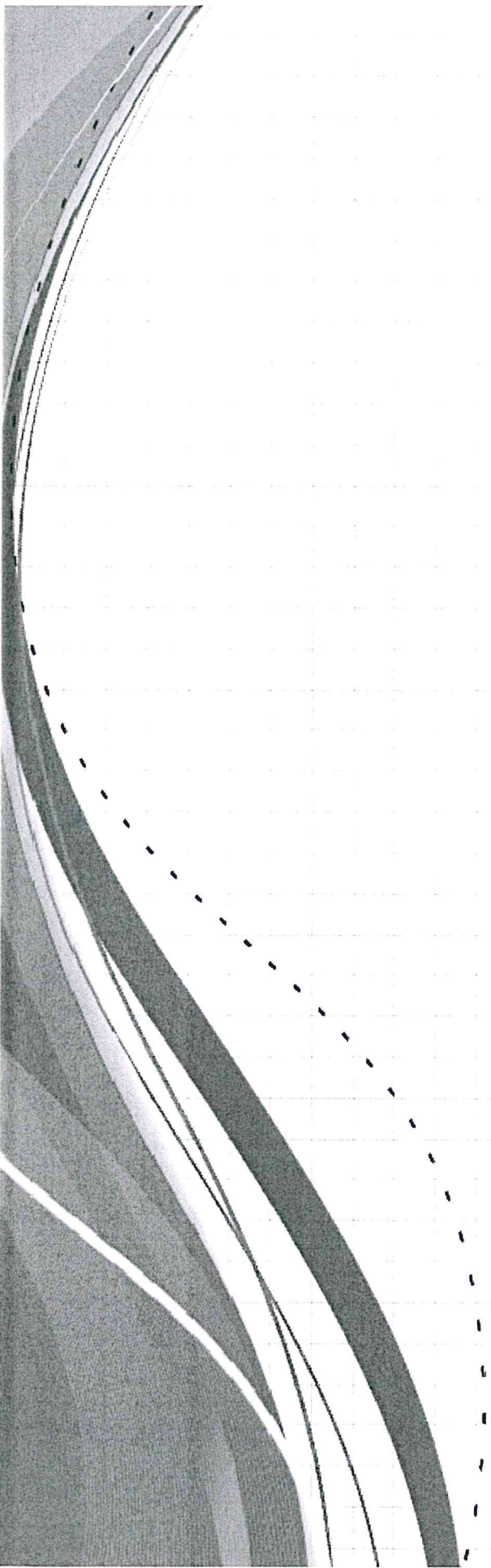
Repères statistiques : résultats de la session 2018 et nombre d'inscrits pour la session 2019

CAFIPEMF Inscrits	Présents	Admissibles
89	68	47

CAFFA Inscrits	Présents	Admissibles
96	65	41

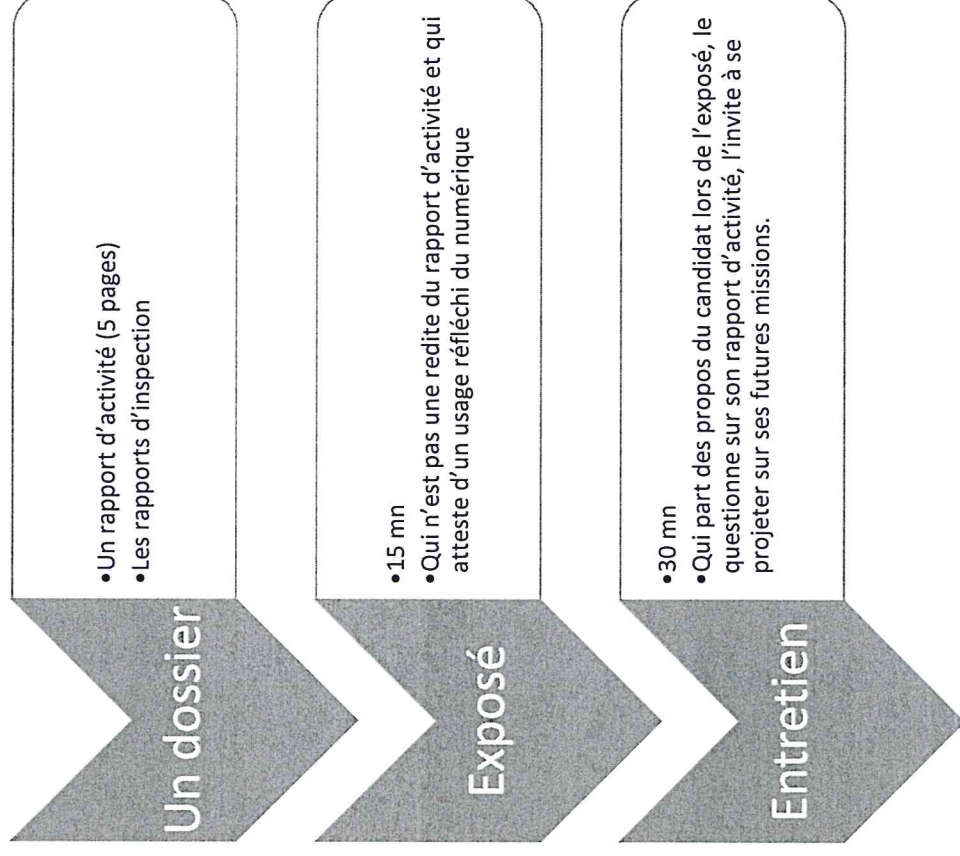
Inscrits au CAFIPEMF pour la session 2018
74

Inscrits au CAFFA pour la session 2018
92



CONTENU DE L'ÉPREUVE

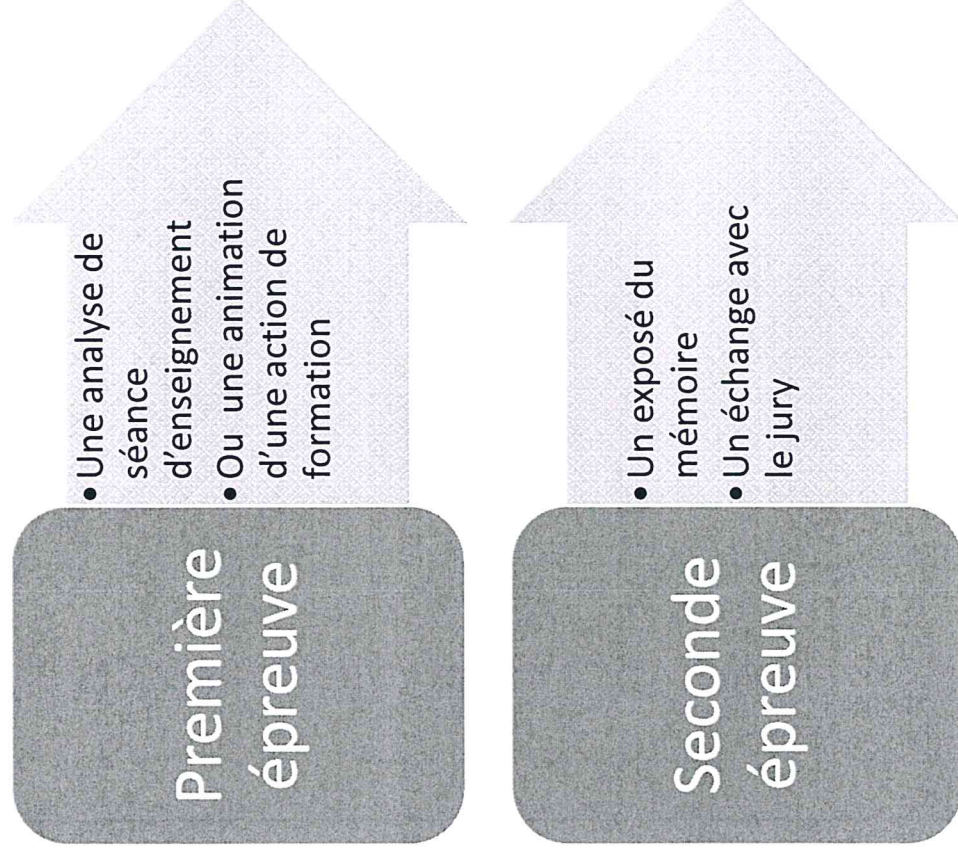
Contenu de l'épreuve





A TITRE D'INFORMATION CONTENU DES ÉPREUVES DE L'ADMISSION

Contenu des épreuves



Composition du jury d'admissibilité CAFIPEMF

Présidé par le recteur
d'académie ou son
représentant : Philippe
Maheu, IA-DASEN du 05

Un inspecteur de
l'éducation nationale du
premier degré

Un conseiller
pédagogique

Un maître formateur

Un inspecteur du second
degré (IA IPR ou IEN
ET/EG)

Composition du jury d'admissibilité CAFFA

Présidé par le recteur
d'académie ou son
représentant : Philippe
Maheu, IA-DASEN du 05

Un inspecteur de
l'éducation nationale du
premier degré

Un chef d'établissement

Un professeur formateur
académique

Un inspecteur du second
degré (IA IPR ou IEN
ET/EG)

Evaluation : trois éléments d'appréciation

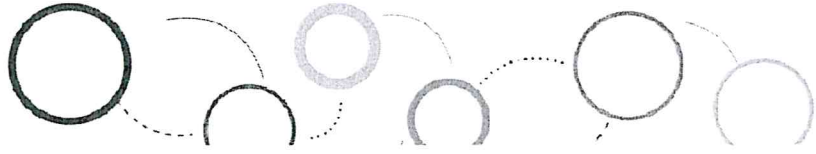
Le rapport d'activité

L'exposé du candidat

L'échange avec le jury

Diapositive 11

U1 ce sont pas des éléments
User; 16/06/2018



Evaluation ^{U2}

- 1 - Le candidat montre ses capacités à sélectionner et à articuler les activités présentées au regard du référentiel métier du formateur
- 2 - Le candidat met en avant une activité problématisée.
- 3 - Le candidat est capable de se distancier, de transférer ou de modéliser son action.
- 4 - Le candidat est capable de se projeter dans sa nouvelle fonction, d'incarner une posture de formateur.

Diapositive 12

U2

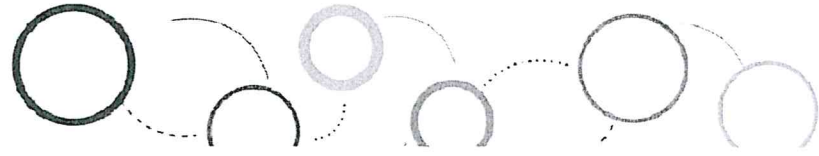
A reprendre
User: 16/06/2018



Pour s'inscrire à la formation

□ Du 05/07 au 12/07

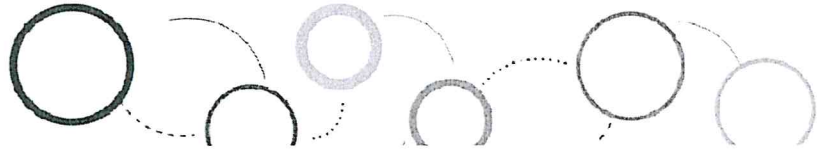
- Via questionnaire interview, comme pour les inscriptions aux épreuves.
- Mail adressé aux candidats avec adresse de connexion.



Un nombre limité de candidats formés

Le nombre de candidats qui pourront être formés en vue de la préparation des épreuves d'admissibilité sera limité à 100 pour la session 2019.

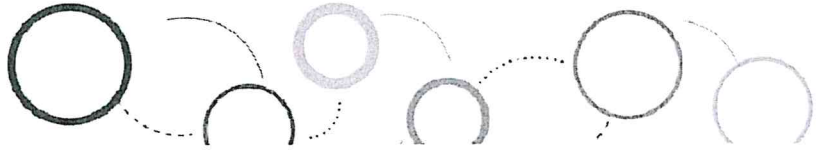
Si vous décidez de vous inscrire à la formation, vous vous engagez à la suivre régulièrement et vous y investir significativement.



Critères pris en compte candidats à la formation CAFIPEMF	Critères pris en compte candidats à la formation CAFFA
Les potentiels des candidats à répondre aux orientations nationales, aux priorités académiques (PAF), aux besoins exprimés par les réseaux	Idem
La répartition géographique (souci d'un maillage territorial permettant à chaque réseau de bénéficier d'un nombre suffisant de formateurs)	Idem
L'expérience en tant que M.A.T (maître d'accueil temporaire)	Tuteur SOPA Tuteur PSTG
L'expérience en tant que formateur	L'expérience en tant que formateur
Pour ceux qui se représentent : Présence effective lors de la formation de l'an passé	Idem

Calendrier prévisionnel des épreuves

Echéances	Périodes ou dates limites
Période d'inscription à la formation	5-12 juillet 2018
Le dépôt du rapport d'activité (sur m@gistère)	Vendredi 12 avril 2019
Epreuve d'admissibilité CAFIPEMF	Lundi 29 et Mardi 30 avril 2019
Epreuve d'admissibilité CAFFA	Jeudi 2 et vendredi 3 mai
La délibération du jury et la publication des résultats	Semaine du 13 mai



Infos diverses

- ☐ L'adresse mail académique : la seule sur laquelle nous communiquons
- ☐ A qui s'adresser ?
 - Inscriptions, convocation épreuves : Françoise Tavernier
 - CAFIPEMF : Eric Penso
 - CAFFA : Alain Saudadier
- ☐ Site académique
 - La page certification (examens et concours / recrutement et certification)
 - Publication des résultats (résultats d'examens et concours / résultats hors publinet)
- ☐ Un parcours m@gistère dédié

Merci de votre
attention.

Avez-vous des
questions ?

